



**Traduire**

Revue française de la traduction

216 | 2008

Question de confiance

---

## Faire de la traduction un métier d'avenir

Pierre Janin

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/traduire/982>

DOI : 10.4000/traduire.982

ISSN : 2272-9992

### Éditeur

Société française des traducteurs

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2008

Pagination : 59-67

ISSN : 0395-773X

### Référence électronique

Pierre Janin, « Faire de la traduction un métier d'avenir », *Traduire* [En ligne], 216 | 2008, mis en ligne le 01 mars 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/982> ; DOI : 10.4000/traduire.982

---

# Journée Mondiale de la Traduction

## Faire de la traduction un métier d'avenir

PIERRE JANIN

*Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France*

Je voudrais vous parler des risques et des espoirs de notre métier. Quand je dis « notre métier » ce n'est pas tout à fait vrai car je n'exerce plus. Mon travail m'empêche aujourd'hui de me consacrer à ce qui fut durant des années mon activité seconde : la traduction. J'ai été traducteur littéraire, ce qui signifie, vous le savez, plutôt traducteur pour les maisons d'édition pour de gros volumes. Ma spécialité était les ouvrages d'histoire de l'art, ce qui correspond à la formation que j'ai eue dans ma, déjà, lointaine jeunesse. J'avais beaucoup plus de temps libre à consacrer à la traduction quand j'étais professeur. Je travaille actuellement au ministère de la Culture et de la Communication, à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Je connais donc un peu le métier de traducteur.

En deux mots, pour me présenter, je dirai que mes activités professionnelles m'ont conduit très longtemps à l'étranger. J'ai été d'abord professeur de français durant de nombreuses années, puis attaché linguistique ou culturel dans un certain nombre de postes diplomatiques. Aujourd'hui je suis chargé de mission pour le plurilinguisme, le français dans le monde et la francophonie à la DGLFLF.

À ce titre, et sous l'autorité du délégué général, actuellement M. Xavier North, j'ai proposé de m'occuper plus précisément des problèmes de traduction, de la « sphère » de la traduction, pour voir

comment nous pourrions, de manière *indirecte* parce qu'il est très difficile d'agir dans ce genre de milieu de manière directe, aider la cause des traducteurs et de la traduction et, en même temps, celle du plurilinguisme.

Nous sommes dans un monde qui se globalise, un monde où la communication est au premier plan. Qui dit « communication » dit « langage », dit « langues », « langues diverses ». Cette diversité suppose des passages entre ces langues. La solution de l'apprentissage par tous de toutes les langues est écartée immédiatement car utopique et impossible. L'autre solution consiste à faire appel à des spécialistes : les traducteurs et les interprètes. J'utiliserai ici le terme général de « traducteurs » pour les trois métiers : interprètes, traducteurs littéraires, traducteurs techniques. C'est sur l'ensemble des activités de la traduction que je voudrais axer mon propos.

Le cadre mondial mais d'abord, pour nous, le cadre européen, nous oblige à une réflexion sur la traduction qui procède des statuts mêmes de l'Union européenne. Depuis la décision n° 1 de l'Union européenne qui s'appelait encore, à l'époque « Communauté économique européenne », la langue officielle de tous les pays, de tous les États membres est automatiquement aussi une langue officielle de l'Union européenne. Certains d'entre eux partageant la même langue, il y a donc 23 langues pour 25 États.

Le public y voit souvent un défi impossible, une usine à gaz qui oblige à des centaines de combinaisons. Une image suffira : si les cabines de traduction simultanée pour toutes les combinaisons possibles entre les langues de l'Union étaient installées sur un stade de football, elles en occuperaient la plus grande partie. À cette vision un peu apocalyptique, il faut opposer quelques chiffres, qui ramènent le phénomène à des dimensions plus humaines. Parlons par exemple du budget consacré à la traduction dans l'Union européenne : statutairement, le budget global de l'Union est constitué des subventions accordées par les États membres à hauteur de 1 % de leur produit intérieur brut. Or en définitive, seul 1 % de ce 1 % global est consacré à la traduction.

Autre image très parlante. Selon les derniers chiffres en ma possession, la traduction, dans la gestion des langues de l'Union européenne, représente un coût, certes variable d'une année sur l'autre, de 3 euros à 3,20 euros par an et par citoyen européen. Ce chiffre est à mettre en rapport avec un autre : chaque vache européenne coûte 3 euros par jour au budget de l'Union européenne... Dans l'exercice de notre métier, nous valons donc 365 fois moins qu'une vache européenne... Je pense qu'il est bon de garder ce chiffre en mémoire.

D'autre part, Madame Olga Cosmidou, directrice de l'interprétation et des conférences au service interinstitutionnel de Luxembourg, rappelait que ce budget de la traduction faisait partie de la subvention des États et que, comme le dit le vieil adage : « Donner c'est donner ; reprendre, c'est voler ». C'est-à-dire que, même si ces frais de traduction n'existaient pas, le budget serait de 1 % du PIB des États membres. Ensuite, l'Union s'organise et ventile le budget dont elle dispose selon ses besoins, et la traduction est l'un d'eux, primordial.

Mais la traduction ne se résume pas à son coût. C'est aussi un apport, et un apport très important sur le plan de la terminologie. La terminologie est la sœur de la traduction mais également son socle. Comment parler et traduire sans avoir des références claires de concepts, en particulier dans le domaine juridique et les domaines connexes ? Comment en parler sans avoir une assise de définitions claires, sans une référence qui permette de savoir de quoi nous parlons ?

Le 1 % du 1 % évoqué tout à l'heure concerne aussi l'activité des terminologues de la Commission. Prenons par exemple la traduction du nom des ministères dans les différents États. Ce n'est pas tout à fait la même chose de dire « ministre de l'Environnement » ou « ministre de l'Écologie ». Nous avons eu un problème administratif concernant la traduction du titre de M. Éric Woerth, actuel ministre des Comptes publics. Ce titre est absolument intraduisible en allemand, par exemple. Il a fallu trouver une astuce et développer une périphrase qui permettait de le faire comprendre en allemand.

Il y a donc, pour cette somme qui est dépensée, un socle, un apport conceptuel, un apport terminologique absolument essentiel dans la constitution des références. Les références sont l'alpha et l'oméga du traducteur : la nécessité de faire passer le message dans sa précision la plus grande.

D'un côté, donc, un métier à hauts risques, parce que, dans la vie quotidienne, il s'agit pour une profession libérale d'assurer ses revenus. Et vous avez aussi le haut risque qui consiste tout simplement, dans l'exercice de ce métier, à ne pas se tromper, à donner les traductions les plus fidèles et les plus sûres. C'est un risque aussi important, eu égard aux enjeux des textes que nous traduisons, que celui de mauvais diagnostic pour le médecin, ou de mauvaise évaluation d'un dossier pour l'avocat.

Je précise que je parle en mon nom personnel, mais aussi au nom de l'organisme que je représente et plus généralement, si j'ose aller jusqu'à ces hauteurs, au nom de l'État : je voudrais indiquer rapidement ce que l'État français fait depuis d'assez nombreuses années pour essayer d'avoir un levier en faveur de la traduction. Je voudrais développer cela et j'en viendrai à évoquer le nom d'un autre État, le Canada, qui me semble être une référence tout à fait remarquable et, avec les adaptations nécessaires, à suivre, dans notre cas, qui concerne à la fois le cas français et le cas de l'Union européenne, sans parler des échanges mondiaux.

L'État français est depuis longtemps sensible à la situation de la traduction. Je le dis en termes très généraux pour éviter, justement, de devoir entrer dans les catégories.

Du temps du premier ministre de la Culture de Jack Lang (ceci nous ramène au premier septennat du président Mitterrand, dans les années 1981-1985 donc), un directeur du livre, auquel il faut absolument rendre hommage, Jean Gattegno, avait décidé de prendre à bras-le-corps ce problème de l'édition et le problème « connexe » de la traduction et du passage des œuvres entre les différentes langues. Il fut le véritable instigateur du Centre national des lettres, aujourd'hui le

Centre national du livre, situé au centre de Paris, 53 rue de Verneuil. Cette institution se consacre à aider à la circulation et à la diffusion des œuvres. C'était du temps heureux où les éditeurs faisaient masse quand ils produisaient un ouvrage ou des ouvrages, c'est-à-dire qu'ils compensaient les non-recettes d'un certain nombre de beaux ouvrages par les grandes recettes d'un certain nombre de *best-sellers*. Nous sommes entrés, depuis, dans une logique de profit « ouvrage par ouvrage » qui est, à mon avis, la négation même du risque du métier d'éditeur.

À l'époque, Jean Gattegno avait décidé d'aider la traduction et les traducteurs grâce à divers instruments, dont la constitution de commissions de choix attribuant des subventions d'aide à l'édition ou à la traduction, ou aux auteurs. Concernant les subventions à la traduction, le mécanisme est le suivant : un éditeur peut demander une subvention à la traduction à condition de produire un double du contrat qu'il a signé avec son traducteur et que les rémunérations soient dans la fourchette établie par les deux grandes associations : la SFT et l'ATLF. Un éditeur qui voudrait faire du « *dumping* » ne pourrait pas être éligible à une aide à la traduction. Bien sûr il y a parfois des petits malins qui présentent de faux contrats, mais la plupart du temps, le mécanisme fonctionne et, même si on peut regretter que les subventions ne soient jamais assez élevées, bien entendu, on peut quand même se satisfaire d'un système où l'État vérifie que les traducteurs sont suffisamment rémunérés.

D'ailleurs, selon mes informations, le mécanisme actuel garantit aux traducteurs français un certain revenu de rémunération, ce qui n'est pas le cas d'autres pays très proches de nous. Au hasard, et sans exclusivité, l'Espagne par exemple, l'Italie étant un cas tout à fait à part, avec un système qui lui est propre.

L'administration et l'État essaient aussi d'aider la traduction en la faisant entrer dans les habitudes administratives. C'est un phénomène très actuel, à la création duquel j'ai participé voici quelques années. Nous avons, à la DGLFLF, créé un groupe de travail sur la traduction dans

l'administration, appelé GIT, auquel participe d'ailleurs souvent Chris Durban. En premier lieu, il consiste à faire le point sur le « côté obscur » : qui s'occupe de traduction dans l'État, dans les administrations ? La réponse est : beaucoup de gens, soit comme donneurs d'ordre, soit comme traducteurs, soit comme vérificateurs d'un certain nombre de flux de traduction. Au sein de l'Union, l'État français a évidemment besoin d'être constamment en relation avec tous les autres États membres sur tous les sujets transversaux : la défense, l'écologie, les finances, la culture... Par conséquent, il est nécessaire de passer par la médiation de la traduction. Or les administrations ne savent pas qui s'en occupe et, pis encore, ne connaissent pas les procédures par lesquelles il est possible de s'en occuper.

Les deux objets principaux de ce groupe de travail sont de recenser qui s'occupe de traduction, et de diffuser des bonnes pratiques pour permettre aux traducteurs ou aux donneurs d'ordre de gérer au mieux leurs activités respectives.

C'est un travail de très longue haleine parce que l'administration, au sens le plus politique du terme, peine à nous reconnaître en tant que groupe de travail important. Notre première tâche est donc de nous faire reconnaître. Et j'ai pour habitude de dire qu'à l'époque où n'existaient ni les photocopies, ni le téléphone etc., quand des instructions devaient être envoyées aux préfets, il y avait des gens qui, au ministère de l'Intérieur, à Paris, recopiaient les instructions, qui étaient ensuite remises à des coursiers puis diffusées dans les préfectures. Ce métier, bien entendu, n'existe plus puisque nous avons aujourd'hui le fax, l'Internet, et tout ce que vous voulez. Eh bien, de même que des métiers disparaissent, d'autres doivent apparaître : en l'occurrence, des métiers liés à la traduction doivent apparaître dans l'État et, plus généralement, au sein de la société civile, dans le cadre même des orientations que l'Union européenne et que les États membres se sont données, la « Société de la Connaissance », pacte formel adopté en 2000 entre tous les États membres. La Société de la Connaissance doit trouver les moyens de donner à la matière grise toute son extension comme une création de valeur qui permettra à l'Union européenne de produire de

la valeur ajoutée, donc de s'enrichir et d'enrichir, par la même occasion, son système et les citoyens. Or un des thèmes les plus importants dans lesquels il peut y avoir de la création de valeur, c'est précisément celui de tous les métiers liés à la traduction, mais aussi de tout l'éventail des tâches qui consistent à passer d'une langue à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un thème à l'autre, par le biais de la langue.

L'exemple que nous pourrions suivre, c'est celui du Canada. Contrairement à la Belgique, où la situation me paraît être d'une absurdité totale, le Canada a choisi le bon chemin. C'est un État qui, au niveau fédéral, est obligatoirement bilingue, mais pas forcément au niveau des individus. C'est-à-dire que le citoyen canadien n'est pas forcément bilingue ou polyglotte mais l'État fédéral doit l'être, ainsi qu'un certain nombre de provinces. En réalité une seule province est bilingue par statut : le Nouveau Brunswick. Le Québec est monolingue français et toutes les autres provinces sont monolingues anglais.

Cela coûte très cher ! Il faut tout traduire : les débats au Parlement, les instructions, les arrêtés, les lois bien entendu, etc. Est-ce que cela rapporte ? Oui, énormément ! Il existe au Canada une agence de l'État spécialisée, qui s'appelle maintenant le « Bureau de la Traduction ». Elle emploie des traducteurs et des terminologues. Revoici le « couple infernal » très productif : terminologie-traduction. Quelques chiffres pour illustrer mon propos : la population du Canada représente 32 millions d'habitants, soit 0,3 ou 0,4 % de la population mondiale. Eh bien le Canada, c'est aussi 20 ou 25 % du flux mondial de la traduction. Il y a donc une véritable industrie de la traduction au Canada, avec recherche et développement autour de la traduction ; mise en place de logiciels pour les mémoires de traduction, de filières universitaires de formation des traducteurs ; terminologues pour recenser les concepts juridiques, etc.

Donc le coût constitutionnel de ce bilinguisme est en fait le levier permettant à la société canadienne d'avoir des revenus sans commune mesure avec ce coût et la plaçant au centre des flux mondiaux de la traduction.



Vous connaissez peut-être l'instrument extraordinaire du bureau de la traduction au Canada, « Termium », la plus gigantesque base de données au monde pour le français, pour l'anglais, pour l'espagnol. Et le portugais a été mis en ligne ou le sera très bientôt. C'est une base à la fois extraordinairement riche, complexe, composée de « tiroirs » où chacun peut travailler dans son domaine sans être « volé » par les autres, qui permet toute la fluidité et toute la flexibilité possibles pour nos métiers. C'est extraordinaire. Comme citoyen français, je suis un peu dépité que cet instrument n'ait pas été créé dans notre pays, mais je me rassure en me disant que, quand même, la masse des francophones se situe en France ! Heureusement que nous sommes là pour alimenter la base Termium au Canada !

Ce que je veux dire par là, c'est que la société canadienne nous donne l'exemple même d'une contrainte transformée en avantage. Avec ses 23 langues et toutes les combinaisons possibles, l'Union européenne doit nécessairement mener une réflexion profonde sur le sujet. D'ailleurs, je constate que la Commission européenne a créé depuis peu une nouvelle direction générale, et nommé un nouveau commissaire, un nouveau ministre de l'Union, chargé du multilinguisme (actuellement, c'est M. Leonard Orban). Il cherche à constituer toute une série d'actions autour du thème du multilinguisme qui touchent aussi bien les individus en formation initiale (les jeunes qui doivent apprendre les langues étrangères), que la manière dont peuvent être aidées les entreprises dans leurs relations plurilingues, dont les États doivent constituer l'éducation et la formation tout au long de la vie, etc.

La Commission européenne en est aux balbutiements d'une réflexion qui, à l'origine, était plus économique que culturelle. Il faut mettre au crédit du Président de la Commission, Monsieur Barroso, d'avoir voulu cette nouvelle direction et de lui avoir donné d'amples moyens pour qu'elle répande des appels d'offres et puisse fonctionner.

En conclusion, vous pratiquez un métier difficile, souvent mal payé. Mais c'est aussi un métier plein d'avenir parce que rien ne pourra se

faire sans nous. L'anglais, ou une autre langue, comme langue commune universelle, ne fonctionnera jamais parce qu'il y aura toujours des variétés de langues : il y aura donc toujours besoin de passeurs entre ces langues, besoin de terminologues pour ajuster des concepts, d'abord juridiques, mais aussi culturels, toujours différents. Il y aura toujours besoin de gens qui constituent les mémoires de traduction pour pouvoir normaliser les termes d'une langue à l'autre. Le monde aura toujours besoin de notre métier, et de plus en plus. C'est sur cette note d'espoir que je voulais terminer.